

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, LE 18 Mars 2025

Communication à caractère promotionnel



L'assurance vie avec Bourse Direct Horizon :

Profitez d'un objectif de rendement de 4,60%¹ sur le fonds en euros Netissima et d'une prime de bienvenue

Hypothèse présentée à titre indicatif, scénario non garanti et non contractuel

Face à la baisse du taux du livret A (passé de 3 % à 2,4 % au 1er février), les épargnants sont en quête de solutions plus performantes pour faire fructifier leur argent. Dans ce contexte, l'assurance vie se positionne comme une alternative adaptée. Le contrat d'assurance vie Bourse Direct Horizon s'avère être une option particulièrement intéressante à considérer.

Objectif de rendement +4.60%¹ en 2025 et 2026 sur les versements sur le fonds en euro Netissima

En cette période de recherche de performances, Bourse Direct Horizon, le contrat d'assurance vie de Bourse Direct, renforce son offre avec un **objectif de rendement attractif sur les versements sur le fonds en euros** Netissima **pour 2025 et 2026**.

Pour tous versement initial et versements libres réalisés entre le 28 janvier et le 30 juin 2025 inclus sur le fonds en euros Netissima, vous bénéficierez d'un bonus de +1,60 %¹ net sur le rendement du fonds en euros Netissima en 2025 et 2026.

À noter : les versements doivent comporter au minimum 50% en supports en unités de comptes au moment de l'investissement et au 31 décembre de chaque année, présentant un risque de perte en capital. ¹Voir conditions de l'offre. Hypothèse présentée à titre indicatif, non garantie et non contractuelle et basée sur un taux stable de participation aux bénéfices pour 2025 et 2026 identique au taux de 2024 (3% net) sur le fonds en euros Netissima.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.



En ce moment, une offre de bienvenue jusqu'à 170€ de prime offert2

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, Bourse Direct récompense actuellement ses nouveaux clients :

- ✓ Jusqu'à 150€ de prime offerte² pour toute première adhésion au contrat d'assurance vie Bourse Direct Horizon avec un versement initial de 3000€ minimum, investis à 30% minimum sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, non garantis en capital.
- 20€ supplémentaires² pour la mise en place de versements libres programmés mensuels (minimum de 50€ par mois)

Offre valable du 1er mars 2025 au 30 avril 2025, sous conditions²

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Bourse Direct Horizon, la flexibilité au service de vos objectifs financiers

Bourse Direct Horizon offre une multitude d'avantages et une grande souplesse pour répondre aux attentes des épargnants. Ce contrat d'assurance vie est conçu pour s'adapter à leurs projets de vie, offrant ainsi une solution efficace.

- ✓ Une diversification des investissements :
 - Choix de Fondamentaux : Optez entre des fonds en euros ou des supports en unités de compte, non garantis en capital dans le cadre de la gestion libre. Cette diversification permet d'optimiser potentiellement les performances à long terme grâce à une répartition des investissements
- ✓ Des modalités de versements flexibles :
 - Programmation Facile : Effectuez des versements libres programmés selon votre convenance, que ce soit mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- ✓ Des avantages fiscaux :
 - Réduction d'Impôts: Après huit années de détention, l'épargne accumulée bénéficie d'un abattement fiscal significatif et d'une réduction du taux d'imposition en cas de retrait.
- ✓ Un contrat compétitif en termes de frais :
 - Profitez d'une absence de frais sur les versements, les droits d'entrée et de sortie, ainsi que sur l'arbitrage. D'autres frais existent et sont détaillés dans les documents contractuels du contrat d'assurance vie.

L'assurance vie présente un risque de perte en capital.

Retrouvez l'offre sur :

https://www.boursedirect.fr/fr/assurance-vie/bourse-direct-horizon



Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



A PROPOS DE BOURSE DIRECT

Acteur majeur de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

Bourse Direct propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA et PEA-PME, est cotée sur Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur https://groupe.boursedirect.fr/

CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Virginie de Vichet - +33 (0) 1 85 65 55 40

IMAGE 7 - Claire Doligez - +33 (0) 1 53 70 74 48

¹Le boost sur la collecte vise à bonifier de 1,60% le taux de participation aux bénéfices sur les investissements réalisés **entre le 28 janvier 2025 et le 30 juin 2025* sur le fonds NETISSIMA pour les années 2025 et 2026**. Taux net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Ce dispositif concerne les affaires nouvelles ou les versements libres (hors versements libres programmés) **entre 28 janvier 2025 et le 30 juin 2025.**

- Le taux des supports en Unités de Comptes, **non garanties en capital**, lié au versement doit être supérieur ou égal à 50% au moment de l'investissement et au 31/12 de chaque année.
- Le versement ne doit pas provenir d'un rachat effectué sur un contrat Generali.

Ce dispositif concerne le cumul des versements inférieurs à 1 000 000€. Les transferts pactes ne sont pas éligibles à l'offre. De plus, les contrats ayant fait l'objet d'un rachat partiel sur cette période ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. Ce boost sur la collecte se cumule au taux servi sur le contrat dans une limite de rémunération globale du fonds en euros liée au versement de 5,35% brute de frais de gestion. Tout mouvement de désinvestissement sur le fonds euros éligible entraînera en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant du boost sur la collecte. Toutefois, cette bonification sera attribuée au prorata temporis sur la durée d'éligibilité. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Le taux de participation aux bénéfices est attribué selon les modalités précisées dans la notice d'information valant conditions générales. De plus, il est important de noter que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Cette offre est susceptible d'évoluer et pourra être fermée à tout moment.

*Il faut entendre par investissements réalisés entre le 28 janvier et le 30 juin 2025, les investissements ayant une date valeur comprise entre le 28 janvier et le 30 juin 2025 inclus.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



² Conditions de l'offre de bienvenue du 1er mars 2025 au 30 avril 2025 : Offre de bienvenue valable pour toute première adhésion au contrat d'assurance vie Bourse Direct Horizon de Generali Vie ou au contrat Bourse Direct Vie d'Apicil Epargne avec un versement initial de 3 000€ minimum investis à 30% minimum sur un (ou des) support(s) d'investissement en supports en unités de compte, non garantis en capital entre le 1er mars 2025 au 30 avril 2025 sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité. Une prime de 100 € pour un versement initial entre 3000 € inclus et 10 000 € inclus ou une prime de 130 € pour un versement initial entre 10 000€ et 25 000€ ou une prime de 150€ pour un versement initial supérieur à 25 000€. L'adhérent pourra bénéficier d'une prime supplémentaire de 20€ pour toute mise en place de Versements Libres Programmés (VLP) mensuels d'un montant minimum de 50€ lors de son adhésion, sous réserve que l'adhésion respecte les conditions sur le versement initial.

Voir les conditions détaillées sur https://www.boursedirect.fr/fr/assurance-vie.

Bourse Direct Horizon est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements croissance donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance) assuré par Generali Vie, entreprise régie par le code des Assurances. Le document d'information clé du contrat d'assurance vie Bourse Direct Horizon contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct ou en vous rendant sur le site www.generali.fr.

Bourse Direct Vie est un contrat d'assurance vie multisupport assuré par APICIL EPARGNE, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance - RCS Lyon 440 839 942 - Siège social : 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon - Capital social : 14 684 625 €. Le document d'information clé du contrat d'assurance vie Bourse Direct Vie d'Apicil Epargne contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct ou en vous rendant sur le site

Bourse Direct, Courtier d'assurance numéro ORIAS 08044344. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des assurances. Bourse Direct n'est liée par aucun contrat d'exclusivité avec un assureur et n'a aucun lien capitalistique avec l'assureur.